



# RECA INFO

Bulletin trimestriel d'information  
 du Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA)- N°08 - Juin 2010  
 BP: 686 Niamey - Tél : (227) 21 76 72 94 - Fax : (227) 20 72 38 68 - mail : recaniger@yahoo.fr - Site web : www.reca-niger.org

## BREVES



**Combien d'oignons sont produits au Niger... c'est (très) difficile à savoir !**

Dans les " résultats définitifs " de la campagne agricole 2009 - 2010 (Ministère du Développement agricole - Direction des statistiques) paru en février 2010, il est donné une production de 384.309 tonnes d'oignon. Les pertes et semences sont évaluées à 76.862 tonnes et les exportations à 100.000 tonnes. Il s'agit cependant de la campagne oignon 2008 - 2009. Sur cette base la consommation des nigériens se monterait à 207.447 tonnes, soit 14 kg par habitant et par an.

Dans plusieurs communications (ANFO ou INRAN), on trouve le chiffre d'une production de 500.000 tonnes. En 2008, l'Observatoire régional de l'oignon donnait une production de 447.000 tonnes au Niger. Les données disponibles sur le site de la FAO donnent moins de 200.000 tonnes pour 2008. Mais la première place revient sans contestation possible au Recensement général d'agriculture (RGA) qui avance une production de 560.782 tonnes pour le Niger. Il faut quand même faire remarquer que le RGA donne une production d'oignon dans la région de Zinder presque équivalente à celle de Tahoua. Les spécialistes ont du mal à le croire. Ces chiffres sont difficilement crédibles.

Donc, en résumé, la production d'oignon du Niger se situe entre 200.000 et 500.000 tonnes, ce qui fait quand même une marge d'erreur particulièrement importante.

Pour les exportations les chiffres sont aussi variables. Ils varient suivant les documents entre 40.000 tonnes, 80.000 tonnes et 125.000 tonnes. Des exportations de 100.000 tonnes et une production de 500.000 tonnes laisseraient un disponible de 400.000 tonnes pour la consommation du Niger, 266.000 tonnes si l'on enlève les pertes et semences évaluées par certains à 1/3 de cette production.

Cela donnerait quand même une consommation d'environ 50 grammes d'oignon par personne et par jour et mettrait les Nigériens comme premiers consommateurs d'oignon de la sous région.

La difficulté des chiffres n'est pas propre au Niger. Le tableau suivant est disponible dans l'évaluation sous-régionale de la chaîne de valeurs oignon / échalote en Afrique de l'Ouest réalisée par le projet ATP. Les chiffres proviennent de la base de données FAOSTAT pour 2008. Si l'on additionne le potentiel d'importation des différents pays d'Afrique de l'Ouest (le déficit en oignon) on obtient seulement 156.634 tonnes. Ce potentiel pourrait être couvert par la seule production exportable du Niger (161.538 tonnes). Mais en plus on sait qu'en 2008 les Pays bas ont exporté 233.000 tonnes d'oignon vers l'Afrique de l'Ouest. C'est impossible de s'y retrouver.

La consommation d'oignon de la Côte d'Ivoire est donnée à 30.071 tonnes en 2008, mais ce pays a importé 64.000 tonnes des Pays Bas en 2009, sans compter les importations du Niger et du Burkina et sa production nationale. Les chiffres ne semblent pas justes pour l'ensemble des pays de la sous région.

Pour une meilleure planification des investissements et des appuis au développement d'une des filières les plus importantes de l'agriculture du Niger, il sera sans doute nécessaire de se pencher sur l'obtention de chiffres plus fiables tant pour la production que pour l'exportation. Avec les chiffres actuels il paraît difficile d'améliorer la gestion de l'offre du Niger.

### Importations d'oignon en Afrique de l'Ouest : l'affaire des Hollandais

L'Afrique de l'Ouest c'est le marché du Niger, qui est le premier exportateur d'oignon de la sous région, suivi par le Burkina Faso. Le Niger exporte des oignons vers les marchés des pays proches : le Ghana, le Nigeria, le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire et plus récemment vers l'Algérie.

Le Niger a deux concurrents pour l'approvisionnement des marchés d'Afrique de l'Ouest : les Pays Bas (mais on dit souvent Hollande) et le Burkina Faso. Les Pays Bas sont le premier exportateur d'oignons vers l'Afrique de l'Ouest et donc le premier concurrent du Niger sur les importants marchés urbains des pays de la côte.

Pays	Consommation par habitant (grammes/habitant/jour)	Consommation annuelle (en tonnes)	Production annuelle (en tonnes)	Potentiel importation/exportation (en tonnes)
Bénin	5,48	17089	17987	898
Burkina Faso	N/A	N/A	N/A	N/A
Cap Vert	16,44	2988	1600	-1388
Côte d'Ivoire	2,74	30071	N/A	N/A
Ghana	5,48	53663	38500	-15163
Mali	5,48	26327	24945	1382
Mauritanie	10,96	12495	N/A	N/A
Niger	43,84	197662	359200	161538
Nigeria	13,7	621847	615000	-6847
Sénégal	35,62	133584	46800	-86784

Source FAOstat 2008

(suite en page 10)

(suite de la page 3)

En 2009, les Pays Bas ont exporté 288.000 tonnes d'oignon vers l'Afrique de l'Ouest. Les pays plus gros importateurs d'oignon de Hollande sont le Sénégal avec 120.000 tonnes, la Côte d'Ivoire 64.000 tonnes, la Mauritanie 37.000 tonnes et la Guinée 34.000 tonnes (données Eurostat). Le Niger exporte autour de 80.000 tonnes mais les chiffres restent peu précis.

Le Nigeria, le Togo, le Bénin, le Ghana n'importent quasiment pas d'oignon des Pays Bas. Ces exportations de Hollande sont en forte hausse avec plus de 55.000 tonnes par rapport à 2008. C'est surtout en Côte d'Ivoire que les importations ont augmenté avec un doublement de 2008 à 2009. La Côte d'Ivoire importe plus de 6.000 tonnes d'oignons de Hollande par mois pendant la période d'août à janvier. La Côte d'Ivoire était en 2002 le marché le plus important de l'oignon nigérien. La guerre a modifié cela mais la Côte d'Ivoire reste le marché potentiel qui peut permettre d'augmenter les exportations du Niger.

Aujourd'hui le Niger domine les marchés de la partie Est de l'Afrique de l'Ouest et les Pays Bas la partie Ouest. Le Burkina est à cheval entre les deux.

Il faut aussi signaler qu'en même temps, l'Union européenne a importé sur son territoire 252.000 tonnes d'oignon en 2009, principalement de Nouvelle Zélande, d'Egypte, d'Australie, d'Argentine et du Chili. Seuls trois pays d'Afrique subsaharienne figurent dans la liste des pays exportateurs d'oignons vers l'Europe :

l'Afrique du Sud avec 9.000 tonnes, Madagascar avec 1.900 tonnes et enfin le Sénégal avec 276 tonnes.

### Les " taxes " illégales un handicap pour la filière oignon du Niger

Il semble donc que l'oignon du Niger soit en position de force sur les marchés des pays de la sous région les plus proches. Mais, pour conquérir, de nouveaux marchés et concurrencer les oignons de Hollande, l'oignon du Niger devra aller encore plus loin, vers Abidjan et après. Pour cela l'oignon du Niger doit être plus compétitif. Or, un des freins bien connus à la compétitivité de l'oignon reste les prélèvements illégaux auxquels sont soumis les commerçants et les transporteurs.

Officiellement l'oignon du Niger qui part sur les marchés des pays d'Afrique de l'Ouest n'est soumis qu'à une taxe obligatoire, la taxe statistique de 3 pour cent " ad valorem ". Cela signifie que la douane prélève 3% de la valeur marchande du produit.

Mais dans la réalité il faut ajouter les prélèvements illicites et systématiques que rencontre chaque cargaison tant au Niger que dans les autres pays traversés.

Depuis 2005, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) cherchent à améliorer la bonne gouvernance sur les axes routiers de l'Afrique de l'Ouest, en recensant les tracasseries, bien connues mais anormales, qui se pratiquent sur nos routes inter-états, à l'encon-

tre des camionneurs et de leurs chargements. Pour cela, ces deux institutions régionales ont créé l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) sur les axes routiers. Cet observatoire réalise tous les trimestres un rapport qui fait le point des " tracasseries " à l'encontre des camionneurs et de leurs chargements pour plusieurs produits, dont l'oignon.

Le rapport de l'observatoire pour le 3ème trimestre 2009 présente les résultats de l'enquête réalisée sur la route de Madaoua, au Niger, à Bittou au Burkina, route couramment appelée la route de l'oignon. Cette enquête a été réalisée par les transporteurs et les commerçants d'oignon, sous la supervision des agents du projet d'Agribusiness and Trade Promotion (ATP). Parmi ces tracasseries, on peut noter le nombre élevé des barrières, des délais de route allongés et surtout des perceptions illicites.

### Les arrêts obligatoires

Il y a d'abord " les barrières " avec arrêt obligatoire. Au Niger, le nombre moyen de points de contrôle enregistré sur la route de l'oignon s'élève à 3 arrêts aux 100 km, avec 10 barrages de la douane par voyage, 4 barrages de la police et 2 barrages de la gendarmerie. Il ressort que la douane est plus tracassière, suivie de la gendarmerie et de la police. L'ordre constaté est le même au Burkina Faso.

### Les droits de passage

Les perceptions illicites sur cette route sont élevées, vraisemblablement en raison de la nature



périssable des produits transportés.

Ces prélèvements illicites ont atteint le seuil de 216.460 F.CFA par voyage dont 135.370 F.CFA au Niger. Sur ce montant la douane nigérienne prélève 92.283 F.CFA, soit à elle seule 68% du montant perçu par voyage.

Le rapport de l'OPA souligne qu'avec ce montant le Niger bat le triste record des perceptions les plus élevées par pays au cours d'un seul voyage.

Les prélèvements illicites aux 100 km varient donc de 20 273 F.CFA au Burkina à 20 890 F.CFA au Niger. Ces taux représentent 4 fois les taux prélevés sur les autres routes suivies par l'OPA. C'est un très gros handicap pour l'oignon du Niger.

### Petit calcul ... non donné dans le rapport

Pour 60.000 tonnes d'oignons exportées en direction de l'Ouest (Ghana, Togo), et pour le seul Niger, à raison de 135 370 F.CFA de prélèvements illicites par camion, combien prélèvent donc les " personnes / structures " concernées par ces pratiques ?

Nous prenons un camion de 30 tonnes. Pour 60.000 tonnes il faut 2.000 camions ce qui donnerait des prélèvements totaux de ... 270 millions de F.CFA !!! Pas négligeables comme ressources. Mais ce n'est qu'une simple hypothèse de calcul.

Néanmoins, il faut voir les choses positivement et, d'après ce rapport, le taux de ces prélèvements a été réduit au Niger de 13 % par rapport au 2ème trimestre 2009. Un effort tout de même insuffisant, qui doit se poursuivre et que l'on espère durable...



Le rapport souligne donc la baisse des tracasseries enregistrées sur la route de l'oignon à la suite des campagnes de sensibilisation et de plaidoyers entreprises par l'OPA et ses partenaires, mais aussi par la volonté des autorités politiques pour résoudre ce phénomène qui gangrène les économies de la sous région. C'est pourquoi, une plus grande volonté politique s'avère nécessaire pour pallier ce mal de l'intégration économique régionale, d'autant plus que ces prélèvements se font en réalité au détriment des producteurs. En effet ces " frais " sont le plus souvent " reportés " sur le prix d'achat aux producteurs.

### Au Mali c'est l'échalote qui remplace l'oignon

C'est une question de goût ou d'habitude alimentaire, les Maliens consomment des échalotes et très peu d'oignons. Ils sont tous les deux de la même famille. L'échalote est plus petite que l'oignon et sa forme est plus allongée. Coupé en deux, l'oignon est constitué d'un seul bourgeon et d'une seule série de tuniques (1) tandis que l'échalote est constituée d'au moins deux bourgeons et de plusieurs tuniques. L'oignon se sème. La graine donne un

bulbe, qui donne une fleur qui monte en graine. L'échalote se plante. Elle donne plusieurs plantes qui seront ensuite séparées pour une nouvelle plantation. Elle ne donne ni fleur, ni graine. La production d'échalotes du Mali est estimée à 150.000 tonnes. Cette production est essentiellement consommée au Mali avec un peu d'exportation vers la Guinée et la Côte d'Ivoire. Les rendements moyens sont estimés à 20 tonnes par ha. Une quantité de 20.000 tonnes d'échalotes est destinée à la transformation avec deux produits phares : l'échalote pilée séchée et l'échalote pilée et séchée en boule (fermentée). La demande pour ces produits transformés par les méthodes de séchage traditionnel se situe principalement sur les marchés urbains où les produits servent de substituts pendant les périodes de faible disponibilité d'échalote fraîche, ou sont appréciés pour leurs caractéristiques spécifiques. Ceci est notamment le cas de l'échalote pilée et séchée en boule, en raison du processus de fermentation déclenchée pendant le séchage qui lui confère des qualités gustatives distinctes appréciées par les consommateurs.

.....  
(1) On appelle " tunique " les enveloppes sèches et colorées qui entourent l'oignon ou l'échalote.

*L'oitilisation de qualité avec du sulfate de potasse, associée à une irrigation raisonnée pour produire un oignon de qualité et qui se conserve mieux (oignon de garde).*